



Réf: NCP-GB –Sp1 Procédures spéciales

21 octobre 2021

NOTIFICATION

Documentation et procédures spéciales relatives à la Première session extraordinaire de l'Organe directeur du TIRPAA

Chère Madame/ Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que les documents relatifs à la première session extraordinaire de l'Organe directeur, qui se tiendra les 7 et 8 décembre 2021, sont déjà disponibles en ligne sur [la page web de la réunion](#), dans toutes les langues officielles de la FAO.

Je voudrais attirer votre attention sur les procédures spéciales relatives à la tenue de la première session extraordinaire, qui sont décrites dans l'annexe à l'ordre du jour provisoire annoté portant la cote ([IT/GB-Sp1/21/1.2](#)). En particulier, le point 3 de l'ordre du jour provisoire sera traité en suivant une procédure de correspondance. Les Parties contractantes sont invitées à faire parvenir par écrit toutes les observations et questions au Secrétariat. Les observations ou questions concernant le point 3 peuvent être envoyées à l'adresse PGRFA-Treaty@fao.org au plus tard le **19 novembre 2021** à 17:00h (heure d'Europe centrale).

Toutes les contributions reçues seront publiées sur la page web de la réunion, sous la section « Autres documents », dans la langue d'origine accompagnée d'une traduction de courtoisie en anglais, si possible. Après la date limite, le Secrétaire communiquera une réponse par écrit en anglais accompagnée d'une traduction de courtoisie dans d'autres langues officielles.

La Présidente de l'Organe directeur, en consultation avec les membres du Bureau et la ou les Parties contractantes concernées, fera tout son possible, avant le début de la session, pour résoudre les questions en suspens ou les nouvelles questions découlant de la procédure de correspondance qui ne peuvent être réglées par une réponse du Secrétaire.

La Présidente rédigera un résumé des conclusions de l'examen du point de l'ordre du jour mené selon la procédure de correspondance en tenant compte des échanges écrits ou des éventuelles consultations complémentaires, résumé qui sera présenté à l'Organe directeur, pour examen, lors de la réunion en ligne de la première session extraordinaire.

Toutes les réunions plénières de la première session extraordinaire se dérouleront via la plateforme Zoom. Les Parties contractantes et les observateurs bénéficieront de la même facilité d'accès et des mêmes possibilités sur la plateforme Zoom, leur garantissant la possibilité d'être vus, de voir les participants présents à la réunion en ligne et de prendre la parole devant l'Organe directeur. Seules les Parties contractantes peuvent intervenir et s'adresser à l'Organe directeur sur le point de l'ordre du jour relatif au Budget.

.../...



Au début de la première session extraordinaire, l'Organe directeur sera invité à déclarer la suspension de l'applicabilité de toute disposition incompatible avec la tenue en ligne de la réunion. Toutes les autres méthodes de travail de l'Organe directeur décrites dans l'ordre du jour provisoire annoté, relatives à l'ordre du jour, au calendrier, aux documents, à la correspondance écrite et au déroulement de la session, seront appliquées.

Il est rappelé aux Parties contractantes et aux observateurs de s'inscrire pour participer à la réunion en suivant les instructions indiquées dans la [notification publiée le 5 octobre](#). Le Secrétariat organisera une session test le 6 décembre pour permettre aux participants de vérifier leurs identifiants d'accès et leurs connexions ou de résoudre les problèmes techniques qu'ils pourraient rencontrer.

Toute requête ou demande d'information doit également être adressée au Secrétariat du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture à l'adresse électronique PGRFA-Treaty@fao.org

Veillez accepter, Madame/Monsieur, l'assurance de ma plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Kent Nnadozie', with a stylized flourish at the end.

Kent Nnadozie
Secrétaire

Traité international sur les ressources phylogénétiques
pour l'alimentation et l'agriculture